

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13740
12 janvier 1980
ORIGINAL : FRANCAIS

**LETTRE DATEE DU 9 JANVIER 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport du 20 novembre 1979 (S/13634) sur l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 29 septembre 1978, relative à la question de Namibie.

Compte tenu de la lettre que m'a adressée le 5 décembre 1979 le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud (S/13680), je me propose d'entreprendre l'examen détaillé des questions techniques envisagé au paragraphe 10 de mon rapport du 20 novembre.

De manière à faciliter cet examen et en vue d'assurer l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, j'ai l'intention, si le Conseil y consent, de nommer le général de corps d'armée Prem Chand (Inde) initialement commandant provisoire et, par la suite, commandant de l'élément militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, le général Prem Chand a une longue expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On se souviendra également que j'avais précédemment désigné à ce poste le général de division Hannes Philipp. Toutefois, ce dernier est maintenant retourné au service de son gouvernement, son affectation au commandement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) ayant pris fin.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général,
(Signé) Kurt WALDHEIM